Allocution du 1er août 2001, à Lignières

Madame la présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs, les membres des autorités communales de Lignières, Mesdames, Messieurs,

Faut-ille rappeler ? Nus sommes réunis, ce soir, parce qu'il y a 710 ans, les hommes de la Vallée d'Uri, la communauté de la vallée de Schwyz et la communauté des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald signaient un pacte pour mieux se protéger, s'assister et surtout proclamer leur souveraineté.

Ce pacte, conservé aux Archives fédérales de Schwyz, ne fut pas, à l'époque, un événement; il passa même inaperçu. Cependant, contrairement, à d'autres alliances fréquentes en ce temps-là, il avait deux caractéristiques. Il devait durer à perpétuité et il n'était pas exclusif. Il permit à d'autres d'y adhérer pour atteindre, aujourd'hui, un ensemble de 26 cantons.

Je peux tenir pour sûr, qu'à l'époque, personne n'entendit parler, à Lignières de la signature du Pacte du Rütli. Lignières relevait de l'Evêché de Bâle. La première description de Lignières a été écrite, 400 ans, plus tard par Abraham Amiest et elle donne une vision assez précise du territoire de la commune. Abraham Amiest écrivait: "La Mairie de Lignières n'est pas de grande étendue, l'Evêché de Bâle avait part autrefois à la juridiction et aux deux tiers des hommes. Mais le prince de Neuchâtel étant en ce Comté donne à cet évêque quelques autres villages qu'il avait derrière son évêché et l'évêque lui remit la juridiction et tout ce qu'il prétendait audit lieu et autres places qui en dépendent. Il y a, au village de Lignières, un moulin dont le pivot fait tourner la pierre de meule, est la borne, ou la séparation des terres de Neuchâtel, de Valangin et l'Evêché de Bâle. L'air y est sain et la terre plus abondante en grains, pâturages et prairies qu'en fruits. On y voit des bêtes sauvages et féroces en grand nombre".

Devenue ainsi plus territoire du Pays de Neuchâtel que de l'Evêché de Bâle "parce que le prince avait à donner quelques villages à l'Evêque", Lignières devint Suisse, le 12 septembre 1814. lorsque la Diète fédérale accepta que la Principauté de Neuchâtel devienne le 21ème canton suisse. Le même jour, le Valais entrait dans la Confédération helvétique comme 20ème canton et Genève comme 22ème canton.

Vous ne m'en voudrez pas trop de faire un peu allusion au passé. Mais on ne comprend pas la Suisse sans se référer à l'histoire. Et je dois vous affirmer, ce soir, il m'a fallu faire, il y a quelques années, un voyage au Japon pour mieux comprendre la Suisse.

J'ai été, en effet, dans ma fonction de chef de service au Département de l'instruction publique et ces affaires culturelles, à visiter plusieurs écoles japonaises de différents degrés à Kyoto et à Tokio.

Un responsable du Ministère de l'éducation nationale m'a remis, la traduction en langue anglaise d'un petit ouvrage qui présente la Suisse aux élèves des lycées. J'ai aussitôt traduit ce texte en français et je vous en communique quelques extraits : "Le secret le mieux gardé des Suisse, c'est qu'en réalité il n'y a pas de Suisse, les étrangers que nous sommes sont induits par des apparences superficielles".

Les enseignants japonais expliquent à leurs élèves: "Prenez une carte du monde, vous remarquerez bien rapidement que les Etats-Unis d'Amérique constituent un pays bien plus grand que la Suisse. Vous avez tort, les Etats-Unis sont plus petits. En effet, lorsque vous considérez les Américains, ils s'annoncent tous être des Américains, qu'ils soient de la Géorgie, du Sud profond, du Michigan ou du Nord. Les Américains se reconnaissent tous les uns les autres, d'où qu'ils viennent et ou qu'ils soient.

Quant aux Suisses, c'est tout différent. Le Suisse romand n'a rien à voir avec le Suisse allemand. Et le Suisse allemand ne s'occupe pas du Suisse italien. Et tous les Suisses ne savent pas même qu'il existe encore dans leur pays quelques Suisses romanches. Questionnez un Lausannois à propos d'un Genevois, demandez à un Vaudois s'il aime les Bernois, demandez à un Bâlois s'il souhaiterait collaborer avec un Zurichois ou à un habitant de Coire s'il se sent proche d'un Saint-Gallois... et vous verrez que les Suisses sont très éloignés les uns des autres tout en habitant souvent dans une proximité certaine. Les gens des Grisons racontent m~me que les trois qualifications exigées pour devenir évêque de Coire : "c'est l. d'être catholique romain, 2. consacré prêtre, 3. natif de Coire et originaire des Grisons mais ils ajoutent que des trois exigences, les deux premières n'ont pas vraiment d'importance".

Ainsi, les Japonais sont convaincus que les différences bien réelles ( entre les habitants de la Suisse séparés par si peu de distance permettent d'affirmer que la Suisse est, aujourd'hui, le plus grand pays du monde.

Toutefois, les maîtres japonais vont un peu plus loin dans l'analyse qu'ils font de notre pays. Ils affirment : "Le peu d'élans d'amitié qui se marquent entre les peuples des cantons est, en fait, le solide ciment de la démocratie suisse. D'ailleurs, soulignent-ils, les pasteurs et les curés de la Suisse enseignent aux habitants qui sont chrétiens le précepte: "Aime ton prochain, comme toi-même" .L'amour du prochain, en Suisse, n'est pas un véritable amour, c'est une tolérance de l'autre. En Suisse, vous pouvez très bien détester quelqu'un tout en le tolérant sans être du tout hypocrite" affirment-ils.

Ils ajoutent: La tolérance est une vertu démocratique dans ce pays.

Ils poursuivent: "Pour les Bâlois, le fait de tolérer les Zurichois qu'ils détestent, c'est une self-discipline incroyable. Et que dire des Vaudois qui renoncent à mener la guerre aux Bernois qui ont occupé leur canton sans jamais avoir eu un sentiment de revanche après un très long asservissement. Cela montre que la Suisse a atteint les sommets de la civilisation.

Et les maîtres japonais d'expliquer à leurs élèves :
"La chance de l'humanité c'est que la Suisse soit si diverse.
L'humanité doit être reconnaissante aux Suisses de n'avoir
aucune volonté d'uniformiser leurs cantons."

Ce principe fort qui régit notre pays est celui du fédéralisme.
Il a aussi été remarquablement illustré par le conseiller
fédéral Willy Ritschard, un soir à l'Ambassade de Suisse à
Washington lorsqu'un diplomate américain lui demanda de lui
expliquer ce qu'était le fédéralisme.
Il déclara ceci: "Prenez un Américain et une Américaine, laissezles ensemble, cela fait un petit Américain. Prenez un Anglais et une
Anglaise, laissez-les ensemble, cela fait un petit ou une petite
Anglaise, prenez un Français et une Française, laissez-les ensemble,

cela fait un petit Français. En Suisse, poursuivit-il, c'est comme ça que ça ses fait, ça dépend des cantons !"

Mesurons, Mesdames, Messieurs, en ce soir du ler août, le privilège que nous avons de vivre dans un pays où la tolérance est érigée en principe fondamental. Notre réflexion nous conduit à devoir justement apprécier de vivre dans un pays pas comme les autres qui doit, cependant, être ouvert aux autres. Depuis la petite alliance de 1291, les Suisses se sont toujours méfiés d'un pouvoir central trop fort. Ils ont voulu laisser du pouvoir aux cantons et une autonomielimitée certes, mais une autonomie tout de même aux communes.

Le clin d'oeil de reconnaissance qu'on donne, ce soir, aux hommes et aux femmes qui ont fait la Suisse a, en conséquence, toute sa raison d'être.

Claude Zweiacker, député au Grand Conseil